



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

**A R R E T E**

Portant réglementation  
Occupation du domaine Public  
Kermesse solidaire « Un cartable pour tous »

**N° 343/2026 – Réglementation / 2026**  
Annule et remplace arrêté 321/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.2, L.2213-1 et suivants ;

**Vu** le Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur Mohamed NAGUEZ, au nom de l'association « Un cartable pour tous » ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la kermesse solidaire le samedi 6 juin 2026 au Parc Schuman à Autun.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le dimanche 7 juin 2026, de 10h00 à 20h00, l'association Un cartable pour tous est autorisée à organiser une kermesse solidaire au parc Schuman à Autun.

**Article 2 :** Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants et du public, et pour laisser le parc propre à l'issue de la manifestation.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 27 MAI 2026

Autun, le 27 mai 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Cathy NICOLAO-VERDENET

